COMMUNE

Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

PROCES VERBAL DE SEANCE
Conseil municipal du jeudi 8 octobre 2026 à 19 heures
Salle du conseil municipal

Ordre du jour

1. **Délibération N°96 du 8 octobre 2026** – Administration générale – Mise à jour des élus siégeant au Conseil municipal par suite de la démission de la fonction de conseillère municipale d'une élue.
2. **Délibération N°97 du 8 octobre 2026**– Culture – Modification du règlement intérieur de la Médiathèque-Ludothèque
3. **Délibération N°98 du 8 octobre 2026**– Finances – Demande de subvention au titre du PST 2026 et 2027 auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour l'aménagement d'un terrain synthétique au Parc Franco
4. **Délibération N°99 du 8 octobre 2026**– Finances – Demande de subvention au titre du fonds de concours « soutien à l'investissement local » auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour l'aménagement d'un terrain synthétique au Parc Franco.
5. **Informations diverses**
 - Conventions de mise à disposition signées sur le fondement de la délibération n°18/2026 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire
 - Décisions prises sur le fondement de la délibération n°18/2026 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire
 - Opérations financières effectuées avec la carte Achat public sur la base de la délibération N°32 du 16 avril 2024

Pièces jointes :
- Annexe 1 : Annexe 1 : Tableau du Conseil Municipal
- Annexe 2 : Règlement intérieur de la Médiathèque - Ludothèque

Date de la convocation : 02/10/2026
Date d'affichage : 02/10//2026

Secrétaire de séance : FOREST Dany

arradon.com

Le huit octobre deux-mille-vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est installé sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PERIES, le Maire.

NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :	NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :
PERIES Jean-Philippe	X			JEGAT Anne	X		
AUBRY Jean-Pierre	X			JEGAT David	Arrivé à 19h31	Excusé	JEGAT Anne avant 19h31
BLANCKAERT Sylvie	X			KOHAUT Catherine		Excusée	FOREST Dany
CHAIZE Catherine	X			LATINIER Alain	X		
CHLEBOWSKI Stéphane	X			LE MENTEC Fanny	X		
CRUSSAIRE Nicolas		Excusé	PERIES Jean-Philippe	MAUGER Antoine	X		
DELAFOULHOUZE Yann	X			MONCHAL Pierre	Arrivé à 19h22	Excusé	BLANCKAERT Sylvie avant 19h22
D'HEROUVILLE Isabelle	X			MONNIN Eric	X		
DUPRIEU Marie	X			MONTIEGE Aude	X		
FOREST Dany	X			PARENT Christophe	X		
GOBERT Martine	X			QUEMERAIS Elisabeth	X		
GREGOIRE Laurent		Excusé	QUEMERAIS Elisabeth	RUELLAN Yoann	X		
GUYOT Philippe	X			THEN Charlène	X		
HEMAR Etienne	X			TOUREAU Alain	X		
JARLEGAND Elisabeth	X						

Total membres	Présents	Pouvoirs	Votants
29	24	5	29
A partir de 19h12			
29	25	4	29
A partir de 19h31			
29	26	3	29

Monsieur le Maire ouvre le conseil municipal à 19h02 en présence de plusieurs membres du public et de 24 conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, la session peut démarrer.

Madame Dany Forest est désignée comme secrétaire de séance.

Le Procès verbal du 10 septembre est validé par le Conseil municipal.

Projets de délibérations

1.Délibération N°96 du 8 octobre 2026 – Administration générale – Mise à jour des élus siégeant au Conseil municipal par suite de la démission de la fonction de conseillère municipale d'une élue

Rapporteur : le Maire (Annexe 1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4 ;
Vu le Code électoral, notamment l'article L.270
Vu la démission de Madame Sabine DJINIADHIS, conseillère municipale, le 28 septembre 2026
Vu le tableau du Conseil municipal annexé à la présente délibération,
Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du Conseil suite à la démission d'un conseiller municipal
Considérant que Madame Elisabeth TOUREAU est la suivante sur la liste et a démissionné.
Considérant que Monsieur Yann DELAFOULHOUZE est le second suivant et a accepté la prise de fonction.

En vertu de l'article L.270 du code électoral, lorsqu'un conseiller municipal décède ou démissionne, celui-ci doit être remplacé par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, sauf refus express de l'intéressé. En application des dispositions susmentionnées, le conseiller remplaçant est rajouté en fin de tableau du Conseil municipal.
Ainsi considérant qu'après Madame Sabine DJINIADHIS, démissionnaire, Monsieur Yann DELAFOULHOUZE est appelé à la remplacer, la candidate le précédant ayant démissionné. En conséquence, le Conseil municipal doit mettre à jour le tableau de ses membres.

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,
Considérant par conséquent, que Monsieur Yann DELAFOULHOUZE, candidat suivant de la liste « Progresser avec vous » est désigné pour remplacer Madame Sabine DJINIADHIS au Conseil municipal,

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Prendre acte de l'intégration de Monsieur Yann DELAFOULHOUZE au tableau du Conseil municipal ;

- Approuver la mise à jour du tableau du Conseil municipal.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2. Délibération N°97 du 8 octobre 2026 – Culture – Modification du règlement intérieur de la médiathèque – ludothèque
Rapporteur : Elisabeth QUEMERAIS (annexe 2)

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative, Actions Culturelles, Evénementiel, Sports, Lecture Publique et Patrimoine du 24 septembre 2026 ;
Vu la délibération n° 82 – 2017 du 14 novembre 2017
Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour Le Règlement intérieur de la Médiathèque – Ludothèque ;

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider les éléments de changement du Règlement intérieur de la Médiathèque – Ludothèque énumérés ci-dessous :

- Mise à jour des modalités de prêt : quotas et type de prêt (art 12)
- Mise à jour des dispositions spécifiques liées aux services numériques (Partie 3)
- Ajout de dispositions spécifiques liées à la création d'un espace ludothèque (Partie 4)

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Valider les modifications apportées au Règlement intérieur de la Médiathèque – Ludothèque ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fanny Le Mentec signale la réception tardive du document, relève une incohérence sur les clés USB et regrette les changements d'horaires (fermeture à 18h au lieu de 19h30 les mardis et vendredis, fermeture le vendredi matin, jour de marché).
Elisabeth Quémerais justifie la fermeture plus tôt le soir par le risque de travailleur isolé et celle du vendredi matin par les activités à encadrer sachant qu'il n'y a que 3 agents. Le règlement sera corrigé pour l'incohérence sur le matériel amovible.

3. Délibération N°98 du 8 octobre 2026 – Finances – Demande de subvention au titre du PST 2026 et 2027 auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour l'aménagement d'un terrain synthétique au Parc Franco
Rapporteur : Stéphan CHLEBOWSKI

Vu la consultation des membres de la commission avisés par mail en date du 28 septembre 2026,

La ville d'Arradon dispose actuellement de trois terrains en herbe dédiés à la pratique du football, utilisés notamment par l'association de football locale.

La ville souhaite accompagner le développement de son équipe de football et transformer le terrain B du Parc Franco, actuellement enherbé, en terrain synthétique. L'investissement permettrait d'améliorer la disponibilité du terrain pour la pratique sportive. En effet, celui-ci est actuellement impraticable une partie de l'année (sécheresse ou trop grande humidité), nécessitant des travaux de gros entretien sur juin et juillet, limitant donc son usage estival. La canicule de 2026 n'a fait que confirmer cet état de fait.
Par conséquent, la création de ce terrain synthétique permettrait de l'ouvrir à de nouveaux usagers, notamment les scolaires (écoles et collèges), le centre de loisir et d'autres associations.

Les travaux envisagés sont :
- Création d'un terrain de football synthétique fermé par une main courante
- Création d'un espace tribune
- Remplacement de l'éclairage actuel par des projecteurs LED
- Création de 2 nouveaux vestiaires arbitres, un local délégué et un espace médical + rafraichissement des 4 vestiaires actuels
- Rafraichissement et mise aux normes de la buvette

Idéalement, les travaux pourraient viser d'obtenir un terrain homologué en T5 et E5 par la Fédération Française de Football. Pour cela, deux demandes de dérogations sont en cours de négociation avec la Fédération, au vu du surcoût que les travaux nécessaires engendreraient :
- Dimension du terrain de 100x60m (au lieu de 105x68m exigé)
- Maintien des 4 vestiaires existants malgré une surface insuffisante (16m² au lieu de 20m²)

Le coût estimé pour cette opération s'élève à 1 500 000 € TTC.

Au 1er juillet 2026, le Conseil Départemental du Morbihan a réactivé son programme de subvention « Programme de solidarité territoriale » au profit des communes. Ainsi, la commune d'Arradon peut proposer jusqu'à 350 000 € HT de dépenses subventionnables par an pour un taux de subvention de 20%. Une première subvention de 17 125,98€ a été demandée en juillet dernier au titre de 2026.

La commune sollicite donc une seconde subvention auprès du Conseil Départemental afin de solder la subvention PST 2026 (52 874,02€) et PST 2027 (70 000€) soit une demande totale de 122 874,02€ de subventions pour ces deux années (possibilité ouverte par le dispositif de contractualisation qui permet de cumuler deux années de subventions).

D'autres demandes de subventions seront formulées auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, de l'Etat au titre de la DETR 2027 et de la Fédération Française de Football.

Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :

- Solliciter une subvention au titre du PST 2026 (solde) de 52 874,02€ et au titre du PST 2027 de 70 000€ auprès du Conseil Départemental du Morbihan pour financer les travaux d'aménagement d'un terrain synthétique au Parc Franco;

- Autoriser le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Philippe Guyot indique que la minorité est favorable à la réalisation de ce terrain synthétique mais demande un plan de financement prévisionnel. Il précise que les membres de la commission Finances ont été consultés par mail et s'interroge sur l'augmentation du montant de 1

300 000 € à 1 500 000 € ainsi que sur la clôture et les pare-ballons absents du bordereau. Il exprime une réserve sur le niveau d'information financière transmis aux élus, jugé insuffisant à ce stade du dossier.
Jean-Philippe Périès et **Stéphan Chlebowski** évoquent les discussions en cours avec la Fédération de Football pour limiter leurs exigences (clôture, pare-ballons, etc.) ils évoquent par ailleurs la nécessité d'anticiper les demandes de subventions face au contexte financier incertain. Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2027 annonce en effet une rigueur accrue pour les collectivités locales. La priorité est donc de déposer au plus vite les demandes pour mobiliser les dispositifs encore disponibles, notamment la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et le PST (Plan de Soutien aux Territoires) du Département. À ce jour, le reste à charge pour la commune avoisinerait 75 % du montant Hors Taxes (HT).

4. Délibération N°99 du 8 octobre 2026 – Finances – Demande de subvention au titre du fonds de concours « soutien à l'investissement local » auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour l'aménagement d'un terrain synthétique au Parc Franco.

Rapporteur : Stéphan CHLEBOWSKI

Vu la consultation des membres de la commission avisés par mail en date du 28 septembre 2026,

La ville d'Arradon dispose actuellement de trois terrains en herbe dédiés à la pratique du football, utilisés notamment par l'association locale de football.

La ville souhaite accompagner le développement de son équipe de football et transformer le terrain B du Parc Franco, actuellement enherbé, en terrain synthétique. L'investissement permettrait d'améliorer la disponibilité du terrain pour la pratique sportive. En effet, celui-ci est actuellement impraticable une partie de l'année (sécheresse ou trop grande humidité), nécessitant des travaux de gros entretien sur juin et juillet, limitant donc son usage estival. La canicule de 2026 n'a fait que confirmer cet état de fait.
Par conséquent, la création de ce terrain synthétique permettrait de l'ouvrir à de nouveaux usagers, notamment les scolaires (écoles et collèges), le centre de loisir et d'autres associations y compris extra-communales.

Les travaux envisagés sont :

- Création d'un terrain de football synthétique fermé par une main courante
- Création d'un espace tribune
- Remplacement de l'éclairage actuel par des projecteurs LED
- Création de 2 nouveaux vestiaires arbitres, un local délégué et un espace médical + rénovation des 4 vestiaires actuels
- Rénovation et mise aux normes de la buvette

Idéalement, les travaux pourraient viser d'obtenir un terrain homologué en T5 et E5 par la Fédération Française de football. Pour cela, deux demandes de dérogations sont en cours de négociation avec la Fédération, au vu du surcoût que les travaux nécessaires engendreraient :

- Dimension du terrain de 100x60m (au lieu de 105x68m exigé)
- Maintien des 4 vestiaires existants malgré une surface insuffisante (16m² au lieu de 20m²)

Le coût estimé pour cette opération s'élève à 1 500 000 € TTC.

A ce titre, la commune sollicite une subvention auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du fonds de concours « soutien à l'investissement local » pour la somme de 30 000 € correspondant à l'enveloppe 2026.

D'autres demandes de subventions seront formulées auprès du Conseil départemental du Morbihan, de l'Etat au titre de la DETR 2027 et de la Fédération Française de Football.

Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :

- Solliciter une subvention auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du fonds de concours « Soutien à l'investissement local » 2026 pour la somme de 30 000 € pour les travaux d'aménagement d'un terrain synthétique au Parc Franco ;

- Autoriser le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Antoine Mauger signale l'effet îlot de chaleur du synthétique et demande de végétaliser les abords.
Stéphan Chlebowski répond que le site est déjà arboré, que l'objectif est de conserver l'existant.

Questions écrites ou orales, (article 12 du règlement intérieur du conseil municipal)

Alain Toureau :
Monsieur le Maire, chers collègues. Vous avez décidé le 9 juillet 2026 d'annuler la délibération du 3 mars 2026, mettant un terme aux travaux du PLU, qui ouvrait la procédure de validation et l'ouverture de l'enquête publique. Nous en avons pris acte. Vous avez décidé lors de cette même délibération d'ouvrir un nouveau travail sur le PLU avec un nouveau cabinet. Lors de la réunion d'information/formation du vendredi 4 septembre, vous nous avez indiqué en réponse à notre interrogation, que le comité de pilotage était constitué du maire et de trois adjoints, Mme Forest et Messieurs Monnin et Aubry. Nous regrettons cette décision, en opposition avec ce qui avait eu lieu lors du précédent mandat, où la minorité avait été invitée à participer à tous les travaux du PLU et avait été membre à part entière du comité de pilotage. Nous vous exprimons notre volonté de pouvoir travailler avec vous sur le PLU et de faire partie du comité de pilotage. Acceptez-vous de revoir votre position et que les élus de la minorité puissent siéger à ce comité de pilotage ? Avant de vous répondre, je souhaite ajouter deux choses. Il n'était pas dans nos intentions d'exprimer publiquement cette demande lors du conseil municipal. Nous vous avons sollicité par mail à trois reprises les 23 et 30 septembre, puis le 4 octobre, afin de pouvoir vous rencontrer, en insistant dès le départ sur une demande dans les meilleurs délais. Vous nous avez répondu le 6 octobre en nous proposant une rapide entrevue le 8 octobre, aujourd'hui à 11h30, qui a pu avoir lieu. Ensuite, nous avons dit publiquement, ici même, en conseil municipal, nous avons écrit dans les LNA que notre groupe travaillerait activement et participerait de façon constructive à toutes les réflexions et travaux dans l'intérêt de notre cité et de ses habitants. C'est dans ce cadre que s'inscrirait notre demande. Nous pouvons regretter à ce jour de ne pas avoir été sollicités en dehors des commissions auxquelles nous participons.

Jean-Philippe Périès :
Finalement, c'est une interrogation un peu plus longue, mais c'est bien. Alors, je vous l'annonce, c'est vrai que la vie d'un maire et d'un vice-président aux finances de l'agglomération de Vannes dans la période que nous traversons, celle de la préparation budgétaire, autant

communale que pour l'agglomération l'amène à avoir un emploi du temps assez chargé et même si je le regrette, il ne m'était clairement pas possible de vous recevoir plutôt que ce matin. Voilà, mais je pense que le temps que nous avons passé ensemble a été suffisant pour pouvoir nous expliquer. Donc oui, on aurait pu traiter le sujet sans qu'il soit évoqué ici, mais ça n'est pas du tout un problème. Lors du précédent mandat, il y avait un comité de pilotage sur la révision du PLU, qui incluait effectivement les élus de la minorité, mais comme il se passait, comme ça peut être toujours le cas, de 14 heures à 17 heures, en dehors de ma personne, tous ceux qui étaient actifs n'ont pas pu y participer. Donc on peut dire qu'en fait j'étais le seul à pouvoir participer. Ce comité de pilotage prenait la forme de séances de travail, mais où très clairement les remarques de la minorité que je représentais à moi tout seul n'était pas vraiment prise en considération. C'est le premier sujet. Et lorsque certains éléments donnaient lieu à discussion au sein même de la majorité et qu'ils étaient renvoyés à une séance ultérieure pour la prise de décision, il s'est régulièrement trouvé que la fois suivante, les décisions étaient déjà prises, et que lorsque je demandais à ce qu'on revienne sur ce sujet qui restait en attente, on me répondait : « c'est plus la peine, c'est déjà traité ». Donc, c'était traité en chambre. J'estime que par rapport à ce mode de fonctionnement qui s'annonçait comme étant un fonctionnement démocratique sous le nom de comité de pilotage et la manière dont les choses se déroulaient, il y avait un tel écart que je ne souhaitais pas reprendre dans notre organisation ce que je considère comme étant un « léger paradoxe », on va dire ça ainsi, avec un langage Quai d'Orsay. Donc J'ai mis en place un comité de pilotage restreint parce que je juge que l'efficacité du travail préparatoire est plus importante lorsque on travaille sur un comité restreint. Mais comme je vous l'avais annoncé, puisque on a déjà discuté au travers des deux réunions que nous avons eues tous ensemble, deux réunions sur quatre, donc c'est à dire que 50 % de ce qui s'est passé depuis le mois de mars, vous étiez présent. Je vous avais dit que je reviendrai vers vous pour vous faire une proposition et la proposition, elle est la suivante : c'est que nous allons mettre en place un comité de suivi, comité de suivi qui s'ouvrira à l'ensemble des élus municipaux, majorité comme minorité et devant lequel, le comité de pilotage rendra compte de l'état d'avancement de ses travaux et recueillera à la fois remarques, observations, critiques, enfin tout ce qui lui permettra de pouvoir adapter sa trajectoire à ce qui sera exprimé et je vous annonce donc tout de suite que nous aurons ensemble mardi prochain, mardi 20 octobre, de 18 heures à 19 heures. Nous aurons notre premier comité de suivi où sera présenté le premier sujet sur lequel nous allons avancer, qui s'appelle le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. J'ajouterais encore un élément, c'est que, et on l'a dit depuis le démarrage, et on reste fidèle à ce qu'on vous a dit, il n'y a pas de refonte fondamentale du travail qui a été fait pendant deux ans. Nous sommes sur des évolutions marginales qui, du coup, ne nécessitent pas qu'on en discute en séance à 29, dans la mesure où il ne s'agit pas d'éléments fondamentaux et structurants qui vont nécessiter des semaines et des semaines de travail, là on aura en trois séances, excusez-moi, en deux séances, on aura apporté les quelques modifications que nous avions indiquées sur le PADD, deux séances et qu'on va donc vous exposer sans qu'il y ait la moindre surprise et pour la suite, le PLU qui va découler de ce PADD. On se verra régulièrement, sans doute une fois par mois, pour vous rendre compte, comme je viens de vous l'indiquer, mais il n'y aura aucune révolution dans ce que nous serons amenés à présenter. Ça explique pourquoi le rythme auquel on avance, qui est un rythme particulièrement accéléré, est possible, et ça explique pourquoi nous n'avons pas besoin de partager l'ensemble des éléments, parce que 90 % de ce qui va sortir du prochain PLU aura déjà été validé tous ensemble dans le précédent mandat. Voilà. Donc J'entends que ça n'est pas tout à fait la réponse que vous auriez souhaitée, mais en tout cas, c'est celle que je vous apporte et c'est celle qui, en tout cas, vous garantit de pouvoir être à bord et de jouer ce rôle de contrôle. Comité de suivi, ce n'est pas de l'information, ce n'est pas une réunion d'information, c'est un comité qui dit : « je suis d'accord, je ne suis pas d'accord, et j'exprime pourquoi je ne suis pas d'accord, et je vous demande si vous voulez bien de reprendre une partie de ce que vous venez de nous présenter pour tenir compte de notre avis ».

5. Informations :

Jean-Philippe Périès : Précision sur les modifications des commissions annoncées lors du dernier conseil avec la suppression des commissions « Séniors » et « Inclusion »

Conventions de mise à disposition signées sur le fondement de la délibération n°18/2026 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Date de signature	Objet de la convention	Emprunteur	Date début	Prix
07/08/2026	location Raquer	ENTREPRISE SGIBC CITYA TERRES D'AR MEN	25/06/2026	1 728,00 €
28/08/2026	location Raquer	ENTREPRISE SAS INOVA	15/07/2026	40,00 €
28/08/2026	MAD St Pierre	COLLECTIVITE Département du Morbihan	03/08/2026	- €
24/08/2026	location Raquer	ENTREPRISE Foncia Morbihan	27/08/2026	40,00 €
31/08/2026	location cuisine Lucarne	ASSOCIATION CJAH	31/08/2026	40,00 €
07/09/2026	MAD terrain de Mané Habus	ASSOCIATION Algues au Rythme	08/09/2026	- €
11/09/2026	MAD gymnase Parc Franco	ASSOCIATION Amicale les Corallines	25/09/2026	40,00 €
22/09/2026	MAD Lucarne + cuisine	ASSOCIATION Catagolfe	04/09/2026	164,00 €
22/09/2026	MAD Lucarne + cuisine	ASSOCIATION CJAH	12/09/2026	- €
22/09/2026	MAD Lucarne + cuisine	ASSOCIATION Arradon Génétique	20/09/2026	- €
20/03/2026	location Chapelle	ASSOCIATION EXTERIEURE Eau et Couleurs	03/10/2026	41,00 €
20/03/2026	location Chapelle	ASSOCIATION EXTERIEURE Artistes du Pays d'Auray)	17/10/2026	41,00 €
20/03/2026	location Chapelle	ASSOCIATION EXTERIEURE Arts O Bono	05/12/2026	41,00 €
20/03/2026	location Chapelle	PARTICULIER EXTERIEUR Martine Voileau Cocaud	27/04/2026	304,00 €
20/03/2026	location Chapelle	PARTICULIER EXTERIEUR Jeanne Guilloux	04/05/2026	608,00 €
20/03/2026	location Chapelle	ASSOCIATION Association des loisirs arradonnais	18/05/2026	304,00 €
20/03/2026	location Chapelle	ASSOCIATION Arts en liberté	25/05/2026	304,00 €
20/03/2026	location Chapelle	PARTICULIER Monique Barou	01/06/2026	608,00 €

20/03/2026	location Chapelle	PARTICULIER EXTERIEUR Françoise Duprat	15/06/2026	- €
20/03/2026	location Chapelle	PARTICULIER Guénhaël Le Coq	22/06/2026	- €
20/03/2026	location Chapelle	ASSOCIATION EXTERIEURE ECB	29/06/2026	340,00 €
30/03/2026	location Chapelle	PARTICULIER EXTERIEUR Claudie Sanz	06/07/2026	1 018,00 €
30/03/2026	location Chapelle	PARTICULIER Loïc Jubin	20/07/2026	680,00 €
30/03/2026	location Chapelle	ASSOCIATION EXTERIEURE Association des Artistes de la Presqu'île de Quiberon	15/10/2026	1 338,00 €
07/04/2026	location Chapelle	PARTICULIER EXTERIEUR Fabrice Hebert	03/08/2026	1 018,00 €
27/03/2026	location Salle du Souvenir	PARTICULIER EXTERIEUR Ayako Guérin	17/08/2026	340,00 €
27/03/2026	location Salle du Souvenir	PARTICULIER Florence Heurtebise	24/08/2026	813,00 €
27/03/2026	location Salle du Souvenir	PARTICULIER EXTERIEUR Claire Rodriguez Fraissenon	07/09/2026	608,00 €
27/03/2026	location Salle du Souvenir	PARTICULIER EXTERIEUR Anne Gilles	06/07/2026	294,00 €
06/05/2026	location Salle du Souvenir	PARTICULIER EXTERIEUR Etienne Dehau	13/07/2026	261,00 €

Décisions prises sur le fondement de la délibération n°18/2026 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Date	Numéro	Objet
		NEANT

Opérations financières effectuées avec la carte Achat public sur la base de la délibération N°32 du 16 avril 2024

Date	Fournisseur	Objet	Montant
07/09/2026	WONDERBOX	Achat d'une carte cadeau pour PACS Agent	60,00 €
14/09/2026	LEROY MERLIN	Bureau mural pliable et tableau pour Multi accueil	105,43 €
22/09/2026	CASTORAMA	Achats de 2 coffres de jardins pour ALSH	290,70 €

Catherine Chaize présente le rapport d'activité 2025 de GMVA.
Philippe Guyot s'interroge sur le fait que la communication de ce rapport ne se fasse pas par le biais d'un bordereau.
Jean-Philippe Périès répond qu'il n'y a pas nécessité à délibération mais un simple devoir d'information.
Fanny Le Mentec questionne sur la tenue du banquet du Canon Français au Chorus, les conseillers de l'agglomération en ont-ils parlé ?
Jean-Philippe Périès répond que le sujet n'a pas été évoqué mais qu'il ne manquera pas de se renseigner.

Yoann Ruellan présente le nouveau visuel du dispositif « Voisins solidaires »

Dany Forest présente le calendrier des prochains évènements.
Jean-Philippe Périès, précise les sujets pour les prochains conseils municipaux dont le vote du budget en le 28 janvier 2027 et pour l'année 2027 il y aura 7 conseils.
Philippe Guyot note la rupture avec le vote du budget intervenant habituellment avant le 31 décembre.
Jean-Philippe Périès, répond qu'il ne s'agit pas d'une rupture mais d'un décalage exceptionnel dû au contexte budgétaire incertain

Prochain conseil municipal le 5 novembre

Clôture de séance à 20h28.

La secrétaire,
Dany FOREST

Le Maire,
Jean-Philippe PERIES

d'Commune Arradon GOLFE DU MORBIHAN